



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8341^e séance

Mercredi 5 septembre 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. Cohen (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Tenya
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2018/780)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2018/780)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

M. Salamé participe à la présente séance par visioconférence depuis Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/780, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Salamé et de l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

M. Salamé (*parle en anglais*) : Je félicite les États-Unis d'Amérique de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil aujourd'hui.

À chacun de mes exposés devant le Conseil, j'ai répété que le statu quo en Libye était intenable. La violence qui s'est emparée de la capitale depuis le 26 août a fait voler en éclats le calme de façade qui prévalait à Tripoli depuis mai 2017. Des chars et de l'artillerie lourde ont été déployés dans des quartiers résidentiels. Soixante et un Libyens ont été tués, et 159 autres ont été blessés. Parmi les morts, nombreux étaient des civils, y compris des enfants. Des familles ont été forcées de fuir leurs foyers. Pillage et criminalité sont devenus monnaie

courante, car les bandes criminelles ont pris le contrôle des rues. Des centaines de délinquants ont réussi à s'enfuir de prison. Des migrants ont été pris au piège dans des centres de détention, ou bien se sont retrouvés à la rue. La ville a vacillé au bord d'une guerre ouverte.

Le 4 septembre, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a négocié un cessez-le-feu entre les principales parties au conflit. Il a permis de mettre un terme aux affrontements et de commencer à rétablir un semblant d'ordre dans la ville. La Mission œuvre à présent à préserver cette paix fragile et à lui permettre de prendre racine. Dans un premier temps, nous proposons une assistance technique et nos bons offices à l'appui du cessez-le-feu. Les groupes qui violent le cessez-le-feu doivent répondre de leurs actes. L'ONU et la communauté internationale surveillent chacun de ces groupes. Le temps de l'impunité est révolu. Nous ne permettrons pas une redite de 2014.

Cette flambée de violence n'est que la dernière d'une série de crises qui ont déferlé sur la Libye. Les événements qui ont eu lieu autour de la région du Croissant pétrolier en juin et juillet ont, dans les faits, menacé de diviser le pays. Ces dernières semaines, la nation avance en titubant d'une urgence à l'autre.

Le 10 août, des groupes armés ont expulsé de force des familles taouarghas déplacées du camp de Tariq el-Matar. Des Taouargha ont été tués, et d'autres blessés. Des habitations ont été détruites et leurs occupants, sans abri pour la deuxième fois en sept ans, ont été contraints de s'enfuir. Si nous saluons le retour à Taouargha de plusieurs autres familles – portant le total à environ 100 familles à la fin août –, les infrastructures et services de base font toujours défaut, ce qui rend très difficile leur retour dans la dignité. Nous avons mis tous les groupes armés en garde contre une récurrence de ce comportement totalement illégal. Le déplacement forcé des populations est inacceptable, d'autant plus lorsqu'il s'agit de personnes qui sont déjà déplacées. Cela a été signifié sans ambiguïté à tous ceux qui seraient tentés par de tels agissements.

Après l'épouvantable attaque qui, le 2 mai, a visé la Haute Commission électorale nationale, le 23 août, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) a revendiqué une attaque qui a coûté la vie à quatre policiers près de Zlitan. La présence et les activités de l'EIL en Libye ne font que prendre de l'ampleur. Je me dois d'avertir le Conseil qu'il est possible que la Libye devienne un refuge pour des groupes terroristes de tous bords,

et je demande au Conseil d'aider à lutter contre cette menace latente.

Ces dernières semaines, le Gouvernement tchadien a combattu des forces d'opposition tchadiennes opérant à partir du sud de la Libye. Plus de 1 000 combattants sont impliqués dans ces hostilités, et l'on risque de voir le sud devenir un champ de bataille régional et un sanctuaire pour les groupes armés étrangers. L'accord signé récemment entre le Tchad, le Soudan, le Niger et la Libye doit être mis en œuvre, de manière que la Libye ne devienne pas en outre un champ de bataille de substitution pour d'autres parties. Les signataires ont requis l'appui de la communauté internationale pour la mise en œuvre de ces accords, et j'espère que les membres du Conseil examineront favorablement leur demande.

Dans la ville de Derna, dans l'est du pays, des affrontements et des raids aériens sporadiques se poursuivent. L'ONU facilite l'acheminement d'une aide humanitaire aux familles touchées dans la ville. J'appelle de nouveau toutes les parties à faire preuve de retenue et à protéger la vie de civils innocents.

Les mauvais traitements et les cas d'exploitation abondent dans les prisons et les centres de détention, auxquels nous continuons d'avoir beaucoup de mal à accéder, aussi bien dans l'est que dans l'ouest du pays. Les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les centres de détention ont décidé de recourir à des grèves de la faim pour appeler l'attention sur leurs conditions de vie déplorables. Toutefois, cette situation ne doit pas servir de prétexte à des groupes armés pour libérer des terroristes et des criminels en détention ou pour les transférer vers d'autres lieux.

Pendant ce temps, les conditions de vie des citoyens continuent de se détériorer, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Aujourd'hui, pour beaucoup de Libyens, la vie quotidienne est une situation d'urgence.

Nous ne devons pas revenir au statu quo ante. Cette crise offre une occasion de s'attaquer aux causes sous-jacentes. Pour rétablir la stabilité en Libye, il faut mettre en place d'urgence des institutions civiles et militaires fortes et unifiées qui œuvrent dans l'intérêt de tous les citoyens. La Mission concentre désormais ses efforts sur deux domaines interdépendants.

Premièrement, et afin d'appuyer le cessez-le-feu, nous nous employons à modifier le dispositif de sécurité à Tripoli afin de réduire l'influence des groupes qui ont recours à la force des armes pour servir des intérêts

étroits. Dans les prochains jours, la MANUL continuera à mener de vastes consultations pour renforcer le cessez-le-feu et contribuer à la mise en place d'un mécanisme de surveillance. Dans le même temps, nous continuerons de travailler en collaboration avec nos homologues libyens pour définir des mesures concrètes en vue de revoir le dispositif de sécurité dans la capitale et de mettre en place un dispositif plus durable. La MANUL mettra tout en œuvre pour faciliter cet effort d'une manière inclusive et pragmatique, jetant ainsi les bases d'efforts à plus long terme pour stabiliser le pays grâce à la réunification des institutions du secteur de la sécurité.

L'ancienne structure de sécurité facilitait la tâche à des groupes qui avaient un comportement prédateur à l'encontre des habitants de la capitale, de l'État et des institutions souveraines. En effet, des membres de certains groupes armés, prétendant agir sous l'autorité du Ministère de l'intérieur, ont enlevé, torturé et assassiné des employés d'institutions souveraines, notamment la compagnie pétrolière nationale et l'Autorité libyenne d'investissement.

Nos critiques publiques du comportement prédateur des groupes armés dans la capitale ont été chaleureusement accueillies par les Libyens, qui en ont assez de vivre dans la pauvreté alors que leurs ressources nationales sont pillées par des hommes armés qui sont devenus des millionnaires. Notre prise de position a eu des incidences positives dans de nombreux cas. Il faut mettre un terme à cette capture de l'État – non pas au profit d'autres groupes armés, mais pour garantir le plein contrôle des autorités légitimes. L'appui du Conseil à cet égard revêt la plus haute importance.

La deuxième priorité de la Mission est de s'attaquer aux problèmes économiques qui sous-tendent la crise et qui ont une incidence néfaste sur la vie quotidienne des citoyens dans l'ensemble du pays. Je tiens à le dire clairement : s'il n'est pas mis fin au pillage, nous avons peu de chances de faire avancer les réformes économiques ou le processus politique. Nous demandons instamment que des mesures soient prises en ce qui concerne les réformes économiques convenues, qui sont essentielles et attendues depuis longtemps. J'appelle la Banque centrale de Libye et le Gouvernement d'entente nationale à procéder sans plus tarder aux réformes relatives au taux de change et aux subventions. Nous sommes également déterminés à plaider en faveur d'une répartition plus équitable des richesses en Libye, en mettant l'accent sur l'aide qu'il faut apporter aux citoyens en fonction de leurs besoins

et non sur l'apaisement des groupes en fonction de leur force militaire.

La MANUL estime que la demande du Premier Ministre Faiez Serraj d'un appui international en faveur d'un examen des institutions financières est une excellente occasion de garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité dans la gestion des richesses nationales. Suite à la demande que le Conseil de sécurité a adressée le 19 juillet à la Mission de lui faire des suggestions sur les modalités d'un tel examen, j'ai pris contact avec des partenaires libyens et internationaux. J'ai tenu une réunion avec le Gouverneur de la Banque centrale de Libye à Tripoli, internationalement reconnue, et le chef de la Banque centrale parallèle dans l'est du pays au bureau de la MANUL afin de convenir des modalités générales de cet examen. Le 24 août, le Secrétaire général a présenté au Conseil mes propositions sur la marche à suivre. Ce processus préliminaire a suscité de l'espoir, de nombreux Libyens se félicitant de la rencontre entre les deux responsables, ce qui ne s'était pas produit au cours des quatre dernières années. Il s'agit d'un premier pas vers l'unification de la Banque centrale, qui est une étape essentielle vers l'unification du pays.

Une impasse éventuelle du processus politique pourrait inciter certains à essayer de forcer le changement par la force des armes. L'opinion publique libyenne s'est prononcée clairement sur la manière dont ce changement doit se produire – de manière pacifique et démocratique au moyen d'élections. C'est ce qui est ressorti en grande partie des consultations tenues dans le cadre de la conférence nationale, dont le rapport est en cours d'élaboration.

Il n'est pas surprenant que les Libyens souhaitent un changement pour ce qui est du leadership politique. Les membres de la Chambre des représentants ont été élus il y a plus de quatre ans par environ 15% de la population. Les membres du Haut Conseil d'État, qui constituent une fraction des membres du Congrès général national, ont été élus il y a six ans. Les membres du Gouvernement d'entente ont assumé leurs fonctions non pas à la suite d'élections mais par nomination, et beaucoup d'entre eux sont inactifs depuis longtemps.

Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour que des élections nationales puissent se tenir. Il faudra beaucoup d'efforts pour mettre en place ces conditions, mais cela est possible. L'ONU travaille d'arrache-pied pour mettre en place ces conditions et remercie la communauté internationale de son appui. La

Chambre des représentants a promis à maintes reprises d'adopter une loi sur le référendum et une loi électorale. Après trois sessions consacrées à la loi sur le référendum et de nombreux retards, la Chambre des représentants n'a pas encore adopté cette loi. Ceux qui ont intérêt à maintenir le statu quo n'ont épargné aucun effort pour résister au changement qui s'impose.

Je ne mâcherai pas mes mots. De nombreux membres de la Chambre des représentants ne font pas leur travail. Ils essaient de subvertir le processus politique dans leur intérêt, sous couvert de procédure. Il est clair qu'ils n'ont aucunement l'intention de renoncer à leurs fonctions. Ils ont mis en place des dispositions juridiques pour maintenir leur autorité à perpétuité. Tous les citoyens libyens ont payé un lourd tribut aux ambitions personnelles de quelques-uns. Je me félicite de tout rapprochement entre les deux Chambres et je prends acte de leurs récentes réunions à Tripoli. Toutefois, ces efforts doivent viser à faire avancer le processus politique et non à les aider à se maintenir au pouvoir.

Conformément aux instructions du Secrétaire général, j'ai eu recours à tous les moyens traditionnels pour faire avancer le processus législatif. À ce jour, elles ont soit été bloquées, soit été conçues pour ne mener nulle part. Si une loi n'est pas rédigée rapidement, nous clorons le chapitre sur cette approche. Il y a d'autres moyens d'engager un changement politique pacifique, et nous les adopterons sans hésitation, et même avec enthousiasme.

Je suis tout à fait conscient que les membres du Conseil ne sont pas de simples spectateurs de la crise libyenne; les membres veulent qu'elle prenne fin dès que possible. Leur position unifiée, déterminée et clairement affirmée est ce dont les citoyens libyens ont besoin d'entendre pour pouvoir jouir de la paix et de la tranquillité qu'ils recherchent désespérément.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skoog.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur d'adresser au Conseil un rapport sur les activités du Comité créé par ladite résolution. Le rapport couvre la période allant du 17 juillet au 5 septembre, durant laquelle le Comité s'est réuni une

fois pour des consultations et a mené d'autres activités via la procédure d'approbation tacite.

Lors des consultations tenues le 23 août, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final en vertu de la résolution 2376 (2017) et a examiné les recommandations y figurant. Je ne résumerai pas le rapport, puisqu'il sera publié sous peu. Conformément à la pratique établie, après l'examen du rapport au sein du Comité et avant sa publication, la Libye a été invitée à le lire dans les bureaux du Secrétariat.

Les membres du Comité ont exprimé leur appui au Groupe d'experts et salué son travail. Les principales questions soulevées au cours des discussions ont notamment porté sur les violations de l'embargo sur les armes; sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment celles commises dans le contexte de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants; sur les exportations illicites de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, depuis la Libye; et sur l'application du gel des avoirs. Sept des 14 recommandations contenues dans le rapport sont adressées au Conseil de sécurité et sept au Comité. Le Comité a accepté de donner suite à deux des sept recommandations qui lui ont été faites. Le Comité a demandé au Groupe des justifications écrites supplémentaires concernant trois recommandations. Les deux autres recommandations n'exigent aucune action du Comité à ce stade.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a reçu une demande de dérogation, adressée en vertu du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011), de la part de Malte. L'examen de cette demande est en cours.

Pour ce qui est des mesures visant à empêcher les exportations illicites de pétrole, notamment de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, le Comité a reçu une demande de désignation de navire. Le Comité a renvoyé l'affaire à l'État requérant, demandant des éclaircissements et rappelant les procédures énoncées dans la résolution 2146 (2014), telle que modifiée et prorogée par la résolution 2362 (2017). Le Comité a également envoyé une lettre à la Libye, lui demandant de communiquer toutes informations à sa disposition sur la question.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a reçu une notification, adressée en vertu du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), de la part du Royaume-Uni,

concernant les frais de justice d'une entité inscrite sur la liste, à savoir l'Autorité libyenne d'investissement.

Concernant l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé la prorogation de la demande de dérogation soumise au nom de M. Sayyid Mohammed Qadhaf Al-Dam, qui a été autorisé à quitter la Libye pour se rendre en Égypte pour des raisons humanitaires. Le Comité a également approuvé la demande de prorogation soumise par M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, qui avait été autorisée à quitter l'Égypte pour Oman, pour les mêmes motifs.

Durant la période considérée, le Comité a reçu des communications du point focal chargé de recevoir les demandes de radiation, créé en application de la résolution 1730 (2006), concernant les demandes de radiation relatives à l'interdiction de voyager uniquement, imposée à M^{me} Farkash Al-Barassi et à M^{me} Aisha Al-Kadhafi. Le processus d'examen des deux demandes de radiation est en cours.

Enfin, j'ai reçu du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan une lettre dans laquelle il propose la tenue d'une réunion conjointe avec ce comité, ainsi qu'avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, afin d'examiner les activités et la présence des rebelles darfouriens en Libye et au Soudan du Sud. Une date spécifique pour cette réunion conjointe, qui serait la seconde réunion de ce type, doit encore être fixée. Le Comité a également reçu un rapport de mise en œuvre de la part d'un État Membre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général non seulement pour son exposé, qui donne à réfléchir, mais également pour toute l'action qu'il mène concernant la Libye. À travers lui, nous voudrions transmettre nos remerciements à son équipe.

Tout d'abord, je voudrais condamner fermement l'escalade de la violence à Tripoli et dans les environs, qui a fait de nombreuses victimes et mis en danger la vie de civils innocents. Cette escalade n'aide pas le peuple libyen, et ne sert pas la cause de la stabilité de la Libye. Bien que les résultats des efforts de médiation obtenus

hier à Tripoli par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) soient très appréciés, nous espérons qu'ils nous permettront de désamorcer la violence et d'assurer la protection des civils. Toutefois, je pense, d'après ce qu'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, qu'il reste très clairement encore beaucoup à faire et qu'il existe de nombreux facteurs sous-jacents auxquels il faut vraiment s'attaquer.

Je tiens à exprimer notre ferme appui au Représentant spécial. Nous avons besoin d'une cessation des hostilités durable à Tripoli. Il s'agit d'une étape cruciale pour faire avancer le processus politique, conformément au Plan d'action des Nations Unies. Nous appelons toutes les parties à cesser les hostilités et à respecter immédiatement l'accord de cessez-le-feu négocié par l'Organisation des Nations Unies. Nous réitérons notre appui au Conseil de la présidence et au Gouvernement d'entente nationale dans les efforts qu'ils déploient en collaboration avec l'ONU pour promouvoir la réconciliation et un processus politique dirigé par les Libyens. Les événements survenus à Tripoli le soulignent encore davantage. Une déclaration politique plus inclusive contribuerait à une stabilité accrue en Libye. C'est un truisme, mais le fait est que les truismes sont corrects. Le rapport du Secrétaire général daté du 24 août sur la MANUL (S/2018/780) souligne à juste titre la nécessité de progresser sur la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies.

Je tiens également à exprimer l'appui du Royaume-Uni à la tenue d'élections cette année. Les élections sont un élément important de la transition de la Libye, mais il faudra veiller à ce qu'il y ait un niveau de sécurité suffisant sur le plan politique et à ce que les préparatifs techniques aient lieu, afin qu'elles aient pour effet d'unir la Libye. Il importera de veiller à ce qu'un cadre juridique solide soit en place et à ce qu'il existe un consensus politique suffisant pour éviter d'exacerber les divisions existantes en Libye.

Déjouer la menace du terrorisme est, bien entendu, une question très importante, mais je voulais simplement exprimer notre préoccupation quant à la situation humanitaire à Derna, souligner la nécessité d'accorder un accès humanitaire à la population civile, et dire que les responsables de violations des droits de l'homme devront répondre de leurs actes. Sur cette base, nous voudrions aujourd'hui préconiser un certain nombre d'actions.

Premièrement, nous appelons toutes les parties libyennes à s'abstenir de toute action susceptible de

porter atteinte à l'annonce de cessez-le-feu, de mettre en péril la sécurité des civils ou de retarder l'action menée par la Libye pour faire avancer le processus politique. Deuxièmement, nous demandons à la Chambre des députés de progresser sur une base constitutionnelle pour les élections. Ce que nous avons entendu de la part du Représentant spécial sur ce problème est franchement consternant. Si nous n'y remédions pas, la situation continuera de stagner et le seul perdant sera le peuple libyen. Nous appelons les dirigeants de la Libye à œuvrer ensemble pour remédier aux souffrances du peuple libyen, alors que les préparatifs pour les élections sont en cours. Ils doivent convenir de toute urgence de réformes économiques et unifier les institutions économiques de la Libye pour assurer une répartition plus équitable des richesses à travers le pays. Nous recommandons également que des progrès soient accomplis en ce qui concerne la demande du Premier Ministre de renforcer la transparence de la Banque centrale de Libye.

Enfin, je voudrais parler brièvement du pétrole. Nous nous félicitons que l'on ait pu remédier aux événements récents dans le Croissant pétrolier, et que la National Oil Corporation libyenne poursuive ses activités essentielles au nom de tous les Libyens. Désormais, la priorité est de remettre en état les infrastructures, d'honorer les obligations contractuelles et, après avoir levé l'état d'urgence dans l'est de la Libye, de rétablir la production et les exportations de pétrole.

Il importe vivement que le Conseil reste en contact très étroit avec le Représentant spécial, compte tenu de la situation sur le terrain. Nous sommes très heureux d'agir de la sorte si les membres du Conseil jugent que c'est utile. Nous sommes également prêts à distribuer un projet de déclaration à la presse.

M. Delattre (France) : Je souhaite tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour son intervention d'une grande force et d'une grande clarté sur les dernières évolutions en Libye, comme je souhaite remercier l'Ambassadeur de Suède pour son exposé sur les travaux du Comité de sanctions du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Je commencerai par joindre ma voix à celles qui viennent de s'exprimer, pour faire part de la forte inquiétude de la France devant les récents développements à Tripoli. La capitale libyenne connaît depuis 10 jours une grave dégradation de la situation sécuritaire, avec de lourdes conséquences humanitaires susceptibles de mettre en danger le processus politique.

Ces affrontements ne sont pas acceptables et la France s'est exprimée avec ses partenaires comme à titre national pour condamner les violences et appeler les acteurs à y mettre fin. Nous saluons les efforts et l'engagement du Secrétaire général des Nations Unies et du Représentant qui ont permis de parvenir à un cessez-le-feu hier. Nous restons résolument engagés à leurs côtés, et au sein de ce Conseil, pour que ce retour au calme soit à la fois effectif et durable.

Dans ce contexte, et c'est mon deuxième point, la lutte contre tous ceux qui mettent en danger les fragiles équilibres politiques et profitent de la situation pour détourner les ressources économiques libyennes, doit rester notre priorité. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/780) est très clair sur ce point et le Représentant spécial l'a souligné plusieurs fois devant ce Conseil : la prédation économique met en péril l'ensemble des équilibres politiques, sécuritaires et sociaux de la Libye. Les derniers affrontements de Tripoli semblent avoir été motivés d'ailleurs pour partie par des motifs financiers.

La situation humanitaire reste également préoccupante, en particulier la situation des migrants et des réfugiés qui font l'objet de violations des droits de l'homme. La France appelle donc les autorités libyennes à tout mettre en œuvre pour que les migrants et les réfugiés soient traités dignement, en lien avec la communauté internationale. Il s'agit d'une priorité en matière de protection des droits de l'homme et de lutte contre la criminalité organisée, qui sera d'autant mieux assurée lorsqu'un règlement politique en Libye aura conforté les institutions nationales libyennes. Il est important que la communauté internationale rappelle que tous ceux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye s'exposent à des sanctions internationales, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, c'est mon troisième message, il est plus que jamais essentiel d'avancer dans la transition démocratique en Libye. Dans cette période délicate, il est d'autant plus important de réaffirmer unanimement notre soutien à la feuille de route de M. Ghassan Salamé, comme nous l'avons fait le 16 juillet dernier (voir S/PV.8312). Les acteurs libyens doivent y travailler avec le Représentant spécial pour avancer dans le processus politique sans retarder les échéances au prétexte que la situation ne le permettrait pas.

Ne nous y trompons pas en effet. L'ennemi de la Libye et des Libyens, c'est le statu quo, car le statu quo fait le lit de l'économie de prédation, comme il fait le

lit de tous les trafiquants et de la criminalité organisée qui sont eux-mêmes comme un acide qui vient nuire, détruire l'ensemble de nos efforts communs. Nous ne pouvons pas le permettre. C'est pourquoi il est crucial d'aller de l'avant dans la direction claire tracée par M. Ghassan Salamé. Pour cela, il est essentiel d'organiser des élections dans le calendrier agréé à Paris le 29 mai dernier, par les quatre acteurs clefs de la scène politique libyenne devant la communauté internationale : adoption d'une base constitutionnelle et tenue des élections présidentielles et législatives le 10 décembre.

Le respect de ces engagements est indispensable pour sortir de l'immobilisme qui ne fait que nourrir l'instabilité. Les Libyens ont besoin d'avancer et veulent des élections : l'engouement pour l'inscription sur les listes électorales, comme les sondages réguliers à ce sujet sont sans équivoque en ce domaine. C'est également la première observation que tire le Secrétaire général dans le rapport que nous examinons aujourd'hui. Alors que nous allons renouveler d'ici peu le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), la France reste pleinement engagée afin d'appuyer la mise en œuvre de la feuille de route du Représentant spécial, en particulier pour ce qui concerne la préparation des élections. La France apportera son soutien au renouvellement pour un an du mandat de la MANUL afin de poursuivre la dynamique politique engagée et de lui donner une nouvelle impulsion. Je réitère, au nom de la France, à M. Ghassan Salamé, notre pleine confiance ainsi que notre entier soutien, et souligne la nécessité pour ce Conseil de rester fermement uni en appui des efforts du Représentant spécial, en appui des efforts des Nations Unies.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, pour son exposé. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre appui inconditionnel à la constance avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions en vue d'instaurer une Libye unifiée, pacifique et prospère. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport du 24 août (S/2018/780) et exprimons notre gratitude à S. E. M. Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, pour son exposé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous voudrions, à l'entame de notre déclaration, condamner l'escalade de la violence qui a commencé la

semaine dernière à Tripoli à la suite des affrontements entre divers groupes armés. Nous nous félicitons que, grâce aux efforts considérables déployés par la MANUL, sous la direction de M. Salamé, et aux réunions tenues avec les parties concernées, un accord de cessation des hostilités ait été conclu pour mettre fin aux affrontements, qui ont fait des dizaines de morts et de blessés, causé d'importants dégâts matériels et aggravé la situation humanitaire. En conséquence, nous appelons toutes les parties à respecter l'accord conclu hier, mardi 4 septembre, et à trouver des solutions durables et pacifiques pour assurer la sécurité du peuple libyen et de ses institutions. Les membres du personnel de santé et d'aide humanitaire doivent être autorisés à entrer dans le pays afin d'aider les victimes sans risquer leur propre vie. Nous exhortons donc les autorités libyennes à coopérer à cette fin.

Nous manquerions à notre devoir si nous n'exprimions pas nos condoléances et notre respect au peuple libyen pour les vies innocentes perdues au cours de ces affrontements. Nous tenons également à souligner que les auteurs de tels actes doivent être absolument traduits en justice. Ces événements montrent à quel point il est important de mettre en œuvre intégralement l'Accord politique libyen et le Plan d'action des Nations Unies pour le pays en vue de mettre définitivement un terme à la longue période de transition. Ces instruments peuvent difficilement être mis en œuvre si le pays continue d'être fragmenté entre différentes factions, avec divers centres de pouvoir, compte tenu notamment du rôle important des groupes armés agissant en toute impunité et de l'influence de ces groupes dans les secteurs politique et socioéconomique, ainsi que du flux illégal incontrôlé des armes, malgré les mesures imposées par le Conseil. Les parties au conflit doivent s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient exacerber une situation déjà complexe.

Tout cela nous amène à ce qui a été répété à plusieurs reprises : la stabilité de la Libye passe avant tout par la réconciliation grâce à un dialogue direct, franc et inclusif entre les parties. À cet égard, nous saluons une fois de plus l'action de la MANUL en particulier, aussi bien que de l'Union africaine et de l'Union européenne, dans le fervent espoir que l'élection présidentielle et les élections législatives pourront avoir lieu d'ici la fin de l'année comme prévu et que la Libye pourra renaître et rétablir des conditions normales avec l'intention de s'assurer un avenir prospère. Dans cette perspective, il faut intensifier la lutte contre les groupes armés, les contrebandiers, la traite des humains

et les organisations terroristes, et soutenir davantage le Gouvernement d'entente nationale pour qu'il puisse ressaisir le contrôle et qu'il dispose de la capacité voulue pour gouverner en pleine autonomie et souveraineté; il faut aussi promouvoir l'unité de l'Armée, entre autres mesures.

Pour terminer, nous voudrions une fois de plus insister et prononcer condamnation sur un autre problème préoccupant, à savoir les violations des droits de l'homme que subissent chaque jour migrants et réfugiés dans les centres de détention en Libye et entre les mains des réseaux de traite des humains. Représentant une source si lucrative de revenu pour ces réseaux, la traite ne peut manquer de se poursuivre tant qu'il ne sera pas mis fin à la situation. Nous appelons donc le Conseil à agir avec urgence et énergie pour résoudre le problème, qui demeure fort préoccupant pour la Guinée équatoriale. Face à ces problèmes, nous jugeons essentiel de repenser à neuf la situation et de prendre les mesures appropriées. Nous tenons donc à dire que la Guinée équatoriale soutiendra toutes les propositions bien fondées, impartiales et adéquates susceptibles d'aider à mettre fin à tous les actes qui constituent des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et qui font obstacle à la restauration de la paix en Libye.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions la tenue de la présente séance et sommes satisfaits des importants exposés du Représentant spécial Ghassan Salamé et de l'Ambassadeur Skoog, de la Suède, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Le Pérou déplore les explosions de violence à Tripoli ces derniers jours, surtout quand elles ont causé la mort de civils, notamment d'enfants. Nous exhortons toutes les parties concernées à respecter le cessez-le-feu et à protéger les civils. Nous soutenons les efforts et les bons offices du Représentant spécial à cet égard. Nous suivons de près les progrès de l'application du Plan d'action des Nations Unies pour le Libye, ainsi que les efforts de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour faciliter une solution politique, sous la conduite des Libyens eux-mêmes, de laquelle émergeront des institutions capables d'exercer leur autorité sur l'ensemble du territoire national.

Dans la ligne de la déclaration présidentielle du 6 juin (S/PRST/2018/11), nous voyons dans l'Accord politique libyen l'unique cadre viable permettant de surmonter l'actuelle impasse politique entre les

principales parties, et à cette fin nous tenons à souligner l'importance d'améliorer la participation de la société civile, surtout des femmes et des jeunes. À cet égard, nous insistons sur le rôle de la Conférence nationale, promu par le Représentant spécial, qui a rendu possible la participation directe de plus de 7 000 citoyens répartis entre plus de 40 centres urbains et qui a présenté leurs soucis et leurs attentes dans un dialogue ouvert et inclusif. Nous attendons avec intérêt le rapport final du Représentant spécial à ce sujet.

Mais nous devons exprimer notre inquiétude devant l'absence de progrès vers la concrétisation des changements proposés dans l'Accord politique, étant donnée la stagnation des négociations entre la Chambre des Représentants et le Haut Conseil d'État. Il est essentiel que les parties s'engagent de bonne foi à changer de cap. Il sera non moins essentiel de continuer de s'efforcer à faire en sorte que les élections législatives et l'élection présidentielle prévues pour décembre aient lieu comme convenu à la conférence de Paris. Il est urgent d'adopter les règles pertinentes et de garantir la sécurité et le financement de ces élections. Nous tenons aussi à souligner l'importance d'une participation massive du corps civique, surtout des femmes et des jeunes, ainsi que de l'engagement des diverses forces politiques à accepter les résultats des élections dans les limites de l'actuel cadre politique et à éviter toute détérioration de la situation sécuritaire en Libye. Nous soulignons également combien il importe que la communauté internationale et les organisations régionales maintiennent leur appui durant la totalité du processus.

Abordant un autre sujet, nous notons avec inquiétude la détérioration de l'économie libyenne et l'impact que cela pourrait avoir sur la stabilité du pays. Pour sortir du conflit, il est capital de prendre des engagements concernant une gestion transparente et efficace des hydrocarbures, qui sont la principale ressource du pays. Sur ce point, nous attendons impatiemment de recevoir les propositions que le Secrétaire général a demandées aux fins d'améliorer la transparence, l'unité et le fonctionnement des institutions financières de la Libye, sur la base de quelques réformes essentielles garantissant que les ressources du pays soient gérées de manière adéquate, transparente et efficace. Nous croyons que la Mission peut faire usage de ses bons offices pour promouvoir ces efforts, qui doivent inclure des audits indépendants et des mesures visant à faciliter le légitime contrôle financier des autorités libyennes sur l'ensemble du territoire et des ressources. Il importera

de veiller à ce que les incidents relatifs au contrôle des stations de chargement ne se répètent pas et à ce que la sécurité soit mieux assurée sur les sites de production de pétrole. La communauté internationale doit aussi se montrer ferme et unie s'agissant de reconnaître les représentants légitimes du Gouvernement libyen. Sur ce point, nous voudrions rappeler les décisions convenues lors du dialogue économique tenu en juin, et nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités libyennes pour qu'elles appliquent les réformes économiques alors décidées.

Enfin, nous devons exprimer notre préoccupation au sujet des violations constamment signalées des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Libye. Il sera capital de remédier à la vulnérabilité des milliers de migrants présents dans le pays, surtout à celle des femmes et des enfants, de faire face aux activités de la criminalité organisée et à ses liens avec les groupes terroristes. À cet égard, nous appuyons l'appel du Secrétaire général à la fermeture des centres de détention et nous saluons le précieux travail de l'UNICEF, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'agissant de protéger les enfants migrants non accompagnés.

Je termine en remerciant M. Salamé de son activité et en réaffirmant notre appui à son équipe et à la MANUL en ce moment historique où se définit l'avenir de la Libye.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial Salamé et l'Ambassadeur Skoog de leurs mises à jour détaillées sur la situation en Libye et sur les activités du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Malgré certaines mesures positives prises par les Libyens, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la communauté internationale, la violence et les affrontements entre les groupes armés rivaux continuent de s'aggraver. Nous sommes très inquiets de la récente escalade de la violence à Tripoli et dans ses environs, qui a fait de nombreuses victimes parmi les civils, notamment des enfants. À ce sujet, nous tenons à louer la médiation réussie du Représentant spécial Salamé et de la MANUL pour faciliter un accord de cessez-le-feu entre les groupes armés.

Non seulement ces actions menacent la vie de centaines de civils, mais elles ruinent les progrès déjà accomplis dans l'application du Plan d'action

des Nations Unies. La dernière escalade a prouvé une nouvelle fois combien il est capital de se concentrer immédiatement sur les problèmes politiques du pays, largement négligés, et sur la multiplicité des groupes armés porteurs de programmes inconciliables, dont le plus inquiétant est la transformation de la Libye en un centre actif de l'État islamique d'Iraq et du Levant, comme le Représentant spécial l'a dit aujourd'hui. Il faut donc n'épargner aucun effort pour édifier et renforcer les structures de l'État, les forces armées et le secteur sécuritaire, ce qui pourrait à son tour jouer en faveur de la stabilité politique. Il faut d'urgence appliquer des mesures susceptibles d'améliorer les conditions socioéconomiques, qui peuvent avoir un impact positif sur le processus politique et la stabilité du pays.

Ma délégation appuie pleinement l'observation du Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2018/780), à savoir que, s'il s'impose de tenir des élections afin de renouveler les mandats des institutions libyennes et d'établir un nouveau pouvoir exécutif, il est non moins important que les conditions voulues soient en place. En créant une atmosphère de sécurité qui se prête à tenir les élections avec succès et en promulguant des lois électorales adéquates, on garantira la mise en place des conditions voulues.

Nous appelons toutes les parties et tous les acteurs libyens à rester fermement engagés dans la recherche d'une solution politique à cette crise. Il sera essentiel de veiller à ce que les autorités à Tripoli et Tobrouk continuent de collaborer afin de régler leurs divergences dans le cadre d'un dialogue sans exclusive et par des moyens politiques.

Enfin, les initiatives internationales visant à promouvoir la réconciliation politique en Libye doivent être consolidées sous l'égide de l'ONU. À cet égard, le Kazakhstan salue les efforts du Représentant spécial et l'encourage à poursuivre la collaboration avec un large éventail d'acteurs afin d'élargir leur appui et leur engagement dans le cadre du processus politique. Les membres du Conseil de sécurité doivent rester unis et appuyer ses efforts afin de régler durablement la situation sur le terrain.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très instructif sur les faits nouveaux survenus récemment en Libye. Je remercie également l'Ambassadeur Olof Skoog, Président du Comité du Conseil de sécurité créé

par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de sa présentation.

Je tiens dès l'abord à présenter mes plus sincères condoléances à ceux qui ont perdu des proches, et je souhaite un prompt rétablissement aux personnes blessées lors des combats récents en Libye. Nous condamnons dans les termes les plus fermes la récente escalade de la violence à l'intérieur et autour de Tripoli, en particulier les bombardements aveugles commis par des groupes armés qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils, y compris des enfants. Nous demandons donc à toutes les parties au conflit de respecter pleinement le droit international humanitaire et de prendre toutes les précautions possibles pour protéger les civils et faire en sorte que les blessés et les malades soient pris en charge, notamment en procédant à des évacuations médicales. Nous restons préoccupés par les violations des droits de l'homme et les mauvais traitements dont les détenus continuent d'être victimes et par la détention arbitraire prolongée de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, au mépris de la légalité. Nous appelons donc à la fermeture des centres de détention et au respect des droits fondamentaux des détenus. Une politique de tolérance zéro à l'égard de la torture, des exécutions sommaires et des meurtres de détenus est une condition essentielle pour édifier un pays fondé sur l'état de droit.

Nous appelons toutes les parties libyennes à cesser les hostilités immédiatement et à respecter l'accord de cessez-le-feu négocié par l'ONU et les comités de réconciliation. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le résultat obtenu hier grâce à la médiation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en vue d'apaiser la violence à l'intérieur et autour de Tripoli et de garantir la protection des civils. S'agissant du processus politique, nous nous félicitons que les Libyennes participent activement à la vie politique et aux processus de consolidation de la paix, de relèvement et de réconciliation, nous saluons les efforts dévoués faits pour garantir leur participation à la conférence nationale et nous soulignons qu'il est vital de garantir leur participation au processus de paix.

Pour conclure, je remercie le Représentant spécial Salamé et le personnel de la présence des Nations Unies en Libye de leur engagement et de leur appui aux efforts visant à mener à bien une transition pacifique en Libye.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Salamé de son exposé objectif et nous appuyons les efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies

approuvé par le Conseil de sécurité et dont l'objectif est d'aider les Libyens à unifier leur pays et à garantir son relèvement socioéconomique. Nous comprenons que les divergences entre les Libyens sont trop profondes pour que l'on puisse s'attendre à des progrès rapides. Nous estimons que la condition essentielle à la réussite de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye sera sa capacité à unir les efforts internationaux afin trouver une solution, ce qui signifie qu'il faut s'abstenir de lancer des initiatives politiques concurrentes. D'autre part, si des accords sont conclus, il sera essentiel de tout faire pour les mettre en œuvre.

Nous sommes profondément préoccupés par les événements regrettables qui se sont produits à Tripoli ces dernières semaines. L'escalade de la situation n'a été endiguée que grâce aux efforts courageux de M. Salamé et de son équipe. Les affrontements en cours montrent qu'il est inutile de décrire la situation dans la capitale comme étant stabilisée. Du fait de la lourdeur de ces circonstances objectives, les capacités des autorités de Tripoli restent très limitées et celles-ci sont contraintes de faire appel aux groupes armés dominants. Malheureusement, l'unification des forces de sécurité n'a toujours pas commencé alors qu'elle devrait être une priorité. Même le projet largement approuvé visant à créer une garde présidentielle n'a toujours pas été réalisé.

Nous saluons l'action que mène M. Salamé pour aider les parties au conflit à conclure un accord durable sur la cessation des hostilités. Nous appelons les Libyens à mettre un terme à l'escalade de la violence et à s'unir pour remettre sur pied et reconstruire leur pays, mais aussi pour lutter contre le terrorisme. Nous appelons les soutiens étrangers à travailler pour unifier la Libye, à encourager les initiatives de centralisation et à se souvenir que la Libye, qui est riche de par son histoire, sa culture et ses ressources naturelles, n'appartient qu'à son peuple. Les acteurs extérieurs doivent contribuer à la réconciliation nationale en Libye et le rôle de coordonnateur clef de l'ONU doit être renforcé. Nous estimons que toute initiative utile mérite notre attention et notre appui, mais les actes politiques isolés dépourvus d'une stratégie claire ont peu de chances d'améliorer la qualité du processus de réconciliation entre les parties libyennes. Toutes les mesures doivent viser à unifier le pays à tous les niveaux. La Russie a des contacts avec toutes les parties et les encourage à rechercher des compromis dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Libye et dans la région de la Méditerranée. Nous appuyons la création d'un mécanisme consolidé d'aide

extérieure au processus de règlement, sous les auspices et avec l'aide de l'ONU.

Nous appuyons les efforts visant à orienter le processus de paix vers l'organisation d'élections générales d'ici la fin de l'année. Bien sûr, nous devons tenir compte du fait qu'il est essentiel les conditions favorables soient réunies à cette fin. La société libyenne doit être prête à entrer dans la phase électorale, car sinon, les élections ne feront que rouvrir des blessures anciennes et donneront lieu à un nouveau cycle de violence plutôt que d'aboutir à la réunification souhaitée, ce qui compliquera inévitablement les initiatives politiques de l'ONU.

Nous suivons de près l'évolution de la situation dans le domaine essentiel de l'industrie pétrolière, dont dépend le bien-être des citoyens libyens. Les ressources naturelles doivent être utilisées au bénéfice de tous les citoyens de ce pays, et non en tant que monnaie d'échange dans le contexte des arrangements géopolitiques d'autres États. Les questions relatives au contrôle des infrastructures pétrolières, aux opérations d'exportation et au fonctionnement des institutions bancaires et financières doivent être réglées par les Libyens eux-mêmes dans le cadre d'un dialogue mené sous les auspices de l'ONU. La participation des organisations financières internationales à ces processus doit être envisagée sérieusement et la position des autorités libyennes doit être prise en compte.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport (S/2018/780) que l'appui au retour des déplacés dans la dignité et en sécurité est une priorité clef de l'aide humanitaire internationale en faveur de la Libye, et nous approuvons pleinement cette position. Une approche similaire doit être adoptée en Syrie, sans adopter d'attitudes politisées.

Nous remercions l'Ambassadeur de la Suède, en sa qualité de Président, ainsi que son équipe du professionnalisme avec lequel ils coordonnent les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Les restrictions internationales ne sont pas une fin en soi, elles doivent au contraire contribuer au processus politique. C'est pourquoi nous adopterons dorénavant une démarche extrêmement prudente à l'égard des mesures de sanction dont l'utilité n'est pas évidente. Nous sommes préoccupés par la situation des migrants et des réfugiés en Libye et par les violations de leurs droits fondamentaux, mais le règlement à long terme de ce problème ne peut en aucun cas reposer sur des

sanctions. À cette fin, des poursuites pénales efficaces doivent être lancées au niveau national. La coopération internationale est très importante, notamment dans le cadre des entités compétentes. Aucune attention n'a été accordée à la criminalité dans les pays de destination des migrants. Enfin, nous n'avons constaté aucune tentative sérieuse de remédier aux causes profondes de ces mouvements massifs de populations, qui découlent en premier lieu de situations socioéconomiques désespérées et de conflits, provoqués pour certains de l'extérieur. Nous devons nous attacher à améliorer la situation dans ces régions, après quoi ces populations regagneront leurs foyers de leur plein gré.

Les Libyens se plaignent depuis longtemps des pertes importantes qu'ils ont subies du fait du gel de leurs avoirs détenus auprès d'établissements de crédit étrangers, en application des décisions du Conseil de sécurité. Cette situation devrait être évaluée de manière impartiale aux fins de prendre la meilleure décision possible sans dépasser le cadre des sanctions en vigueur. Un autre problème urgent concerne les flux illégaux d'armes vers la Libye, qui compromettent la sécurité du pays même et celle de la région environnante. En l'absence d'une autorité nationale centralisée et d'une armée unifiée, il serait prématuré d'envisager d'assouplir l'embargo sur les armes. En outre, il faut un contrôle le plus strict possible des livraisons d'articles à usage militaire en Libye dans le cadre des exemptions en place, afin que ces articles ne soient pas perdus ou détournés. À qui cela profite-t-il lorsque des armes ou des technologies militaires tombent entre les mains de groupes armés, de mercenaires étrangers, voire de terroristes, lesquels sont encore présents en Libye à ce jour?

La Russie et la Libye entretiennent historiquement des liens d'amitié et de respect mutuel dans de nombreux domaines. Nous entendons promouvoir et approfondir notre coopération avec la Libye, mais si nous voulons stabiliser le pays, nous devons conjuguer les efforts internationaux et régionaux dans les plus brefs délais.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais remercier de son exposé M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je remercie également le Représentant permanent du Royaume de Suède, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de son exposé sur les travaux du Comité. Mon intervention

portera principalement sur deux grandes questions – les faits nouveaux survenus sur les plans de la politique et de la sécurité, et l'évolution de la situation économique.

Premièrement, en ce qui concerne les faits récents survenus en matière de sécurité et de politique, la fâcheuse dégradation des conditions de sécurité dans la capitale nuit aux efforts régionaux et internationaux visant à mettre en place des normes régissant la sécurité et la stabilité en Libye. Nous sommes préoccupés par l'intensification des opérations militaires, notamment les bombardements d'artillerie et les tirs aveugles dans les zones peuplées, qui ont fait des dizaines de morts, dont des femmes et des enfants, ainsi que de nombreux blessés. Nous appelons toutes les parties libyennes à cesser immédiatement les combats, à s'engager à respecter l'accord de cessez-le-feu facilité par la MANUL, et à engager un dialogue sérieux et constructif pour mettre fin à l'escalade de la violence à Tripoli et dans ses banlieues et, ce faisant, empêcher de nouvelles pertes en vies humaines. Ce sera suffisant pour permettre à l'ONU et aux autres acteurs régionaux et internationaux de parvenir à un accord politique durable et global, dans l'intérêt de nos frères libyens.

La situation sur le terrain en Libye est en proie à l'instabilité et à l'insécurité, et il incombe donc à la communauté internationale et au Conseil de sécurité d'intensifier leurs efforts pour mettre définitivement fin à la prolifération des groupes armés, ce qui pourra être accompli en appuyant la mise en place d'institutions de sécurité légitimes et unifiées, sous le contrôle et la supervision de l'État. Cela contribuera à promouvoir les processus politique et de transition fondés sur le Plan d'action des Nations Unies, et fera en sorte que le nombre de foyers du terrorisme – tels que ceux liés à Daech, qui exploite le vide politique et sécuritaire pour mener à bien ses projets destructeurs – n'augmente pas.

En ce qui concerne le Plan d'action des Nations Unies en Libye, nous saluons le rôle qu'a joué la MANUL pour organiser la conférence nationale, laquelle a réuni environ 7000 hommes et femmes libyens provenant de diverses régions du pays. Ils sont parvenus à un consensus sur la nécessité de clore la période de transition et d'unifier les diverses institutions de l'État en organisant des élections. Nous attendons avec intérêt que la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État arrivent au terme de leurs délibérations autour des amendements à apporter à l'Accord politique libyen de manière à répondre aux préoccupations et aspirations

que nourrissent les Libyens dans leurs efforts pour reconstruire leur pays.

Deuxièmement, s'agissant des questions économiques, il est clair que les problèmes de sécurité qu'a connus la Libye dans la deuxième moitié de l'année ont nui à la situation économique du pays : la production pétrolière a chuté, passant de 1 million de barils par jour à 315 000 de barils par jour, en raison des affrontements armés dans la région du Croissant pétrolier. Cela a eu à son tour des répercussions sur le budget de l'État de 2018, qui a été adopté à la suite d'un accord entre le Conseil de la présidence et la Banque centrale de Libye.

Il importe de mettre tout en oeuvre pour restaurer la stabilité et le développement économiques en Libye, grâce à la volonté de toutes les autorités libyennes d'engager des réformes économiques équitables propres à générer des bénéfices à long terme, en droite ligne des accords conclus par les parties libyennes ayant pris part à la huitième réunion du dialogue économique libyen, qui s'est tenue en Tunisie en juin, ce qui donnerait aux institutions économiques du pays les moyens de fournir des services généraux au peuple libyen. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que les institutions financières et économiques libyennes se montrent responsables et préservent la richesse de la population. Nous félicitons M. Salamé d'avoir répondu rapidement à la demande du Conseil de sécurité concernant la nécessité de soumettre des propositions visant à unifier les institutions financières en Libye, conformément au Plan d'action des Nations Unies. Cela faisait suite à la lettre adressée au Conseil de sécurité par le Président du Conseil de la présidence, M. Faiez Serraj, concernant l'examen de la situation de la Banque centrale de Libye, à Tripoli, organe reconnu sur la scène internationale, et la banque parallèle de l'est du pays.

Pour terminer, nous renouvelons notre appui à M. Salamé dans ses efforts pour faciliter un processus politique complet en Libye, conformément au Plan d'action des Nations Unies. Nous exhortons toutes les parties libyennes à œuvrer en faveur d'un règlement pacifique en s'engageant avec sérieux et dans un esprit constructif, sur les plans technique, législatif, politique et de la sécurité, pour garantir la tenue d'élections pacifiques, transparentes et globales, en vue d'édifier une Libye unifiée et stable.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie de leurs exposés le Représentant spécial Salamé et l'Ambassadeur Skoog, Représentant permanent de la Suède, en sa qualité de

Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Les conditions de sécurité en Libye demeurent fragiles. Les forces terroristes continuent de sévir et les problèmes liés aux réfugiés et aux migrants sont graves. Cependant, avec l'appui de l'ONU, des organisations régionales et des États voisins, la Libye a progressé, certes difficilement, mais régulièrement, dans sa transition politique. La Chine suit de près l'évolution de la situation dans le pays. Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu signé par les groupes armés impliqués dans les hostilités récentes à Tripoli. Nous appelons les parties concernées à mettre immédiatement fin au conflit, à régler leurs divergences par le dialogue et la négociation et à continuer de promouvoir le processus de règlement politique dans l'optique de parvenir à la réconciliation et à la stabilité dans les plus brefs délais. La communauté internationale doit continuer à intensifier son appui pour aider la Libye à rétablir la stabilité et une gouvernance efficace le plus rapidement possible.

Premièrement, nous devons rester engagés en faveur d'un règlement politique de la question libyenne. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et faire avancer résolument un processus politique dirigé et pris en charge par les Libyens. Toutes les parties en Libye doivent s'employer à élargir le consensus et à réduire les divergences au moyen d'un dialogue inclusif aux niveaux national et local, afin de trouver des solutions acceptables pour tous.

Deuxièmement, il faut créer un environnement de sécurité plus favorable au processus politique. Les pays et les organisations qui ont de l'influence doivent jouer un rôle important pour encourager les parties libyennes à s'abstenir de recourir à la force à la moindre provocation, afin de parvenir à la réconciliation grâce à des mesures de renforcement de la confiance, de mettre en place une structure unifiée de sécurité nationale dans les meilleurs délais et de créer les conditions propices à la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies. Les parties libyennes doivent renforcer le dialogue, mettre de côté leurs divergences, continuer à renforcer la confiance mutuelle et coopérer dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Troisièmement, il convient de renforcer le rôle et les capacités en matière de bons offices des Nations Unies. La Chine appuie les efforts du Représentant spécial et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour promouvoir la mise en œuvre du

Plan d'action des Nations Unies afin de faire avancer le processus d'élaboration d'une constitution et d'amendement de l'Accord politique libyen en vue de la préparation et de l'organisation d'élections présidentielle et législatives. Nous espérons que les pays voisins de la Libye, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et les autres parties redoubleront d'efforts pour promouvoir les pourparlers de paix et œuvrer de concert à la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies.

La Chine a toujours été d'avis que les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de faciliter les efforts visant à parvenir à un règlement politique. Même si les sanctions à l'encontre de la Libye demeurent en vigueur, il faut veiller à ce qu'elles n'aient pas une incidence négative sur les civils libyens et les pays tiers. Les sanctions ne doivent pas porter atteinte aux intérêts généraux de la population libyenne ni à son droit de mener une vie normale ainsi qu'à ses besoins humanitaires. Nous sommes préoccupés par la perte des avoirs gelés de la Libye et nous espérons que le Comité des sanctions accélérera ses efforts s'agissant de cette question afin de répondre de manière appropriée aux préoccupations légitimes de la Libye à cet égard.

Nous appuyons tous les efforts qui contribuent à stabiliser la situation en Libye, à faciliter un règlement politique et à encourager les parties libyennes à joindre leurs efforts pour lutter contre le terrorisme. Nous sommes prêts à continuer d'apporter notre contribution en vue du rétablissement rapide de la sécurité et de la stabilité de la Libye ainsi qu'en faveur de sa prospérité et de son développement.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour sa présentation instructive du rapport du Secrétaire général (S/2018/780) sur l'évolution de la situation en Libye et les défis à relever en vue de la restauration de la paix et de la stabilité dans ce pays. Elle remercie également l'Ambassadeur Olof Skoog pour la qualité de sa présentation du trente-unième rapport du Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Lors de la dernière séance d'information sur la situation en Libye (voir S/PV.8312), ma délégation, à l'instar d'autres membres du Conseil, avait salué la rétrocession par l'Armée nationale libyenne de la gestion des deux terminaux pétroliers dans l'est du pays à la Compagnie nationale de pétrole, investie du

monopole des exportations d'hydrocarbures par la résolution 2259 (2015). Elle avait également noté avec satisfaction les initiatives du Premier Ministre Faiez Serraj visant à assurer une répartition équitable et transparente des revenus du pétrole en procédant à un audit des transactions des banques centrales libyennes basées à Tripoli et à Al Bayda. Ces mesures, qui procèdent d'une gestion transparente et inclusive des ressources en hydrocarbures, objet de tensions entre les belligérants, ont contribué à améliorer la situation sécuritaire dans le Croissant pétrolier.

Toutefois, la reprise des combats à Tripoli entre groupes armés qui s'étaient pourtant engagés à s'inscrire dans le processus de sortie de crise lancé par le Gouvernement d'entente nationale nous rappelle, de façon dramatique, la précarité de la situation sécuritaire générale en Libye. L'action de ces factions armées est de nature à saper les efforts de la communauté internationale en vue de promouvoir la réconciliation entre les Libyens. Aussi la Côte d'Ivoire invite-t-elle instamment les factions rivales à Derna à mettre un terme aux affrontements et à permettre un accès sans entrave et sûr de l'assistance humanitaire à des milliers de Libyens en souffrance dans cette ville. Elle appelle donc toutes les parties concernées au strict respect du cessez-le-feu et du couvre-feu décrétés à Tripoli, afin de préserver les acquis du processus global de sortie de crise.

La Côte d'Ivoire note avec une vive inquiétude la persistance du trafic des migrants et les violations flagrantes des droits de l'homme dans les centres de détention. Elle fait écho à l'appel du Secrétaire général à procéder à la fermeture de ces centres et au respect des droits des détenus. Elle déplore les lourdeurs administratives délibérées qui empêchent l'accès de la MANUL et des personnels humanitaires aux centres de détention. Ces entraves ne contribuent guère au respect des droits des détenus ni à l'amélioration de leurs conditions de détention. Mon pays salue, par ailleurs, l'unité d'action du Conseil qui a permis la mise sous sanctions, le 7 juin 2018, de six individus impliqués dans la traite d'êtres humains en Libye.

La Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer sa conviction qu'il n'y aura pas de paix et de stabilité durables en Libye, sans reddition de comptes. Elle exhorte donc la communauté internationale à assister les autorités libyennes en vue d'identifier et de traduire devant les juridictions internationales compétentes les personnes

reconnues coupables de trafic d'êtres humains et de violations graves des droits de l'homme.

La Côte d'Ivoire note avec regret le peu de progrès enregistrés dans la mise en œuvre des engagements pris par les parties libyennes lors de la Conférence de Paris du 29 mai, en vue de l'organisation d'élections législatives et présidentielle, le 10 décembre. En effet, les lois électorales préalables à la tenue d'un référendum sur le projet de Constitution élaboré par l'Assemblée constituante n'ont pas encore été adoptées par la Chambre des représentants, alors que les parties libyennes s'étaient engagées à l'organisation de ce scrutin référendaire lors de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, qui a eu lieu à Dakar, du 11 au 13 mai.

Ma délégation voudrait saluer à cet égard les efforts déployés par la diplomatie française qui a organisé, le 23 juillet, une rencontre entre les quatre personnalités libyennes ayant entériné l'Accord de Paris, au cours de laquelle celles-ci ont renouvelé leur soutien en faveur de l'organisation des élections du 10 décembre et de la réunification des institutions du pays. La Côte d'Ivoire salue également le travail accompli par la Haute commission électorale et l'encourage tout mettre en œuvre en vue du respect du calendrier électoral. Elle exhorte les parties libyennes ainsi que la communauté internationale à œuvrer à l'amélioration de la situation sécuritaire, condition essentielle de la tenue d'élections démocratiques, crédibles et pacifiques, tel que mentionné dans le rapport du Secrétaire général.

Je voudrais, pour clore mon propos, adresser les félicitations de ma délégation à M. Ghassan Salamé et à tout le personnel de la MANUL, pour la qualité du travail accompli dans un environnement extrêmement difficile. À M^{me} Stéphanie Williams, nouvelle Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques en Libye, nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, de son évaluation lucide, mais toujours claire, de la situation instable qui règne en Libye et plus important, de ses efforts couronnés de succès qui ont permis de mettre un terme à la récente escalade de la violence.

Ma déclaration va porter principalement sur la situation en matière de sécurité à Tripoli, ses liens avec

le processus politique et la situation humanitaire de la population civile.

Premièrement, nous sommes vivement préoccupés par l'escalade de la violence à Tripoli la semaine dernière, qui a fait de nombreuses victimes parmi les civils, dont des enfants parmi les morts et les blessés. Nous nous joignons au Secrétaire général et à d'autres pour condamner toutes les violences et tous les bombardements aveugles de la part des groupes armés. Ces actes constituent des violations du droit international humanitaire et des violations ou des atteintes au regard du droit international des droits de l'homme.

Il faut appuyer activement le cessez-le-feu négocié par l'ONU. Nous exhortons toutes les parties à respecter et à appliquer l'accord, notamment à mettre fin à toutes les hostilités, à protéger les civils et à rouvrir l'aéroport de Mitiga. Il faut également garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave, et les civils qui le souhaitent doivent être autorisés à partir.

Les pays ayant une influence sur les parties doivent veiller à ce que celles-ci honorent leurs engagements, et il faut exhorter les groupes qui n'ont pas assisté à la réunion de médiation tenue hier à adhérer à l'accord de cessez-le-feu sans plus tarder. Nous voudrions rappeler à ceux qui sabotent la paix et la stabilité en Libye qu'ils seront tenus de rendre des comptes. Nous restons disposés à envisager d'utiliser l'instrument des sanctions à cet égard.

Le flux constant d'armes illégales risque d'alimenter l'escalade de la violence et aggrave les souffrances de la population civile. C'est pourquoi, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, j'appelle tous les États Membres à honorer leurs obligations au titre des résolutions pertinentes et à appliquer rigoureusement les sanctions, notamment l'embargo sur les armes.

Deuxièmement, les événements récents démontrent l'absence, chez certaines parties, d'engagement et de progrès en vue d'une solution politique, ainsi que les dangers de la persistance du vide sécuritaire. Les acteurs qui profitent de l'instabilité et du statu quo entravent activement le processus politique. Cela est inacceptable et doit être combattu. Nous espérons désormais que l'accord de cessez-le-feu pourra être mis à profit pour faire avancer le processus politique de manière générale.

Les efforts pour assurer les conditions nécessaires à des élections libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles, qui sont cruciales pour le processus démocratique dans le pays, doivent être intensifiés. À cet égard, nous appelons la Chambre des députés, comme d'autres l'ont fait, à honorer son engagement de contribuer à garantir une base juridique pour les élections. Nous encourageons le Représentant spécial du Secrétaire général à aller de l'avant et à épuiser toutes les voies et options juridiques pour faire avancer le processus politique. Les efforts visant à promouvoir la transparence, la responsabilisation et l'unité des institutions financières sont également un élément important de ce processus. Le Représentant spécial l'a amplement et clairement indiqué aujourd'hui. Le Conseil doit appuyer pleinement le Représentant spécial dans ces efforts importants.

Un processus politique viable en Libye exige la participation pleine et égale des femmes. À cette fin, nous encourageons la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à travailler avec des réseaux de femmes libyennes politiquement actives, dans l'objectif de promouvoir la nomination de femmes aux prochaines élections. Une autre réunion du Groupe informel d'experts du Conseil chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité aura lieu en Libye cet automne pour étudier les moyens par lesquels le Conseil peut appuyer au mieux ces efforts.

Troisièmement, nous nous félicitons de l'établissement par la MANUL de rapports sur le droit international humanitaire et sur les droits de l'homme. La terrible situation dans les centres de détention en Libye, mentionnée par de nombreux orateurs d'aujourd'hui, notamment dans ses centres de détention et ses prisons pour migrants, reste une source de profonde préoccupation. Les informations faisant état de détentions arbitraires, de torture et de violence sexuelle et sexiste, par exemple à Mitiga, à Zouara, à Abou Salim et dans l'est de la Libye, sont inacceptables. Ces violations et atteintes doivent cesser immédiatement.

L'accès humanitaire doit être garanti et les violations, notamment les allégations d'exécutions sommaires, doivent faire l'objet d'une enquête, et les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes. Les autorités libyennes doivent également mettre pleinement en application la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et procéder à des contrôles préalables soigneux.

C'est un moment déterminant pour la Libye. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent se rallier au Représentant spécial, appuyer la mise en œuvre urgente du Plan d'action des Nations Unies et respecter le rôle de premier plan que joue l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des efforts de médiation. Il est crucial que nous restions unis dans notre appui. Par conséquent, nous sommes favorables à la publication d'une déclaration à la presse, comme l'a suggéré la représentante du Royaume-Uni aujourd'hui, pour refléter l'unité du Conseil de sécurité et son appui aux efforts déployés par le Représentant spécial.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier de leurs exposés instructifs le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, et l'Ambassadeur Skoog.

Il y a sept ans, le peuple libyen a engagé des changements. Il y avait de l'espoir, l'espoir d'un avenir prospère, sûr et démocratique pour la Libye. Toutefois, ces dernières années, nous avons constaté la fragilité de la situation et les nombreux obstacles qui empêchent la réalisation de réels progrès vers cet avenir auquel aspire la Libye. Le Représentant spécial Salamé, l'a confirmé une fois de plus aujourd'hui dans son exposé, qui n'incite guère à l'optimisme. Compte tenu des nombreux défis, et malgré les fauteurs de troubles qui empêchent une évolution sans heurt, nous devons rester unis dans notre appui à l'action que mène l'ONU en Libye. Nous le devons au peuple libyen, car il n'a que trop subi la crise politique ainsi que les incertitudes et l'insécurité de la vie quotidienne.

À cet égard, la situation actuelle à Tripoli, où des milices combattent au détriment des civils, est particulièrement préoccupante. Nous exhortons toutes les parties à continuer de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et à respecter pleinement le cessez-le-feu qu'elle a négocié. Les différends doivent être réglés par un dialogue pacifique, et les conditions de sécurité doivent s'améliorer, car c'est une condition préalable à la réalisation de progrès sur d'autres volets également.

Je vais me concentrer de façon plus détaillée sur trois éléments : la fin de la crise politique; la situation économique et la nécessité d'assurer la transparence et la coordination des efforts internationaux; et la situation humanitaire et des droits de l'homme.

En ce qui concerne la nécessité de progresser sur le processus politique, le Royaume des Pays-Bas est

conscient de la situation extrêmement complexe sur les plans politique et de la sécurité en Libye. Cela permet de souligner la nécessité d'un processus politique sans exclusive, pris en main et dirigé par les Libyens. Par conséquent, nous réaffirmons notre plein appui aux efforts déployés à cette fin par M. Salamé et par son équipe. Cette action importante doit se poursuivre, notamment la mise en œuvre intégrale du Plan d'action des Nations Unies.

La Libye a besoin d'une transition politique démocratique qui favorise la paix et la stabilité. Si les conditions sont réunies, de nouvelles élections doivent avoir lieu. Les conditions techniques, législatives, politiques et de sécurité doivent être réunies pour que les élections soient crédibles, pacifiques et ouvertes à tous. En outre, la participation effective des femmes en tant qu'électrices et en tant que candidates est cruciale. Les institutions élues de Libye doivent travailler de manière constructive sur un nouveau cadre constitutionnel et sur un gouvernement inclusif, et les fauteurs de troubles politiques doivent répondre de leurs actes.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation économique et la nécessité d'une transparence accrue, l'état actuel de l'économie aggrave la complexité de la situation politique. Certaines parties tirent profit du statu quo, alors que la population et l'ensemble du pays sont en proie à des difficultés. Les entreprises, les services et les ménages ne peuvent fonctionner normalement, étant donné qu'ils n'ont accès à l'électricité que quelques heures par jour. La crise économique, notamment la dépréciation de la devise nationale, la flambée des prix et la crise de liquidités, a un effet dévastateur sur les moyens de subsistance des citoyens libyens. C'est pourquoi davantage d'efforts sont nécessaires pour améliorer l'économie libyenne.

La gestion financière du pays doit être améliorée d'urgence. Il s'agit notamment de garantir la transparence des institutions économiques et financières libyennes et l'unification de la Banque centrale. Par conséquent, nous remercions le Représentant spécial et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) de leur réponse rapide à la demande du Conseil de sécurité de procéder à un examen financier et de proposer des options en matière d'audit. Le Royaume des Pays-Bas continue d'appuyer les efforts visant à renforcer la transparence sur des bases multilatérale et bilatérale. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle que joue la MANUL à cet égard.

Mon troisième et dernier point porte sur la situation humanitaire et des droits de l'homme. Nous

demeurons profondément inquiets de la persistance de graves violations des droits de l'homme en Libye, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/780). On peut citer, par exemple, le nombre élevé de victimes civiles qu'entraînent les combats et les violences; les migrants et les réfugiés qui sont toujours exposés au risque de détention arbitraire, de torture, de violences sexuelles, d'enlèvement contre rançon et de meurtre; et l'expulsion forcée de familles taouarghas déplacées du camp de Tariq al-Matar. Cela permet de souligner que nous devons instaurer l'état de droit en Libye, et nous appelons toutes les parties libyennes à respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme applicables. En outre, il reste vital de renforcer la coordination des donateurs dans les domaines de l'aide humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme.

En juin, le Conseil a pris la décision courageuse de cibler les trafiquants et les passeurs au moyen de sanctions. L'application rigoureuse des mesures de sanction doit rester notre priorité. Dans l'attente d'enquêtes pénales sur ces infractions, le Conseil doit être prêt à envisager de nouvelles inscriptions sur la liste pour démanteler les réseaux criminels déstabilisateurs qui tirent profit du climat d'impunité en Libye et dans la région frontalière.

Pour terminer, la situation des droits de l'homme n'est pas un aspect supplémentaire de la crise en Libye; au contraire, c'est le critère pour mesurer les progrès accomplis et déterminer la façon dont les droits de l'homme de tous les Libyens peuvent être garantis. À cet égard, nous nous félicitons des progrès qui ont été faits dans l'élaboration du cadre stratégique de l'ONU pour 2019-2020 et du lancement du groupe de travail sur les droits de la personne, coprésidé par le Ministère de la justice et la MANUL, au titre du cadre de coordination de l'aide internationale.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé, et l'Ambassadeur Skoog du rapport qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous appuyons vivement l'activité diplomatique permanente du Représentant spécial aux fins d'aider à mettre fin à la crise libyenne. En particulier, nous applaudissons à ses efforts pour faire fonction de médiateur entre les diverses parties libyennes, qui ont abouti à un accord de

cessez-le-feu signé hier pour mettre fin aux hostilités et protéger les civils et les bâtiments civils.

Si nous nous félicitons de l'accord atteint sous les auspices du Représentant spécial, nous condamnons les récentes violences commises à Tripoli, notamment les tirs d'artillerie aveugles – comme l'a noté le Secrétaire général dans sa déclaration du 2 septembre – conduits par des groupes armés dans divers quartiers, qui ont fait des morts et des blessés parmi la population civile. Nous offrons nos condoléances et notre solidarité au peuple libyen, surtout à ceux qui ont perdu des êtres chers.

Alors que le peuple libyen, qui a beaucoup souffert, élève sa voix à l'unisson et demande que la transition prolongée prenne fin par des voies politiques, les violences dans la capitale sont totalement injustifiées. Elles ne font que menacer sérieusement la stabilité du pays, sapant les efforts faits pour appliquer pleinement le Plan d'action des Nations Unies. Elles mettent aussi en danger la sécurité de tous les groupes vulnérables, notamment celle des personnes déplacées, des migrants et des réfugiés. Nous nous associons à d'autres pour demander à toutes les parties d'appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu en cessant immédiatement les hostilités et en nouant des contacts constructifs avec le Représentant spécial.

Tout en exprimant notre soutien aux autorités libyennes légitimes, nous soulignons que les objectifs politiques ne peuvent être recherchés que par le dialogue, non par la violence. Toutes les parties devraient aussi coopérer avec les travailleurs humanitaires des Nations Unies pour fournir une aide à tous ceux qui en ont besoin, surtout aux personnes prises au piège des combats. Il importe également d'assurer l'accès humanitaire aux zones touchées, sans danger ni obstacle et en permanence.

Le recours des groupes armés à la violence pour contrôler les institutions publiques et les fréquentes violations des droits de l'homme, en comptant sur l'impunité, constituent des obstacles majeurs au règlement de la multiforme crise libyenne. Pour le moment, il est bien clair que la tâche prioritaire doit être de mettre fin aux violences et de rétablir le calme à Tripoli. En même temps, nous insistons sur le fait que l'application intégrale et rapide du Plan d'action des Nations Unies demeure le seul moyen de trouver une solution globale à long terme de la violence en Libye.

Nous réaffirmons que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par les

Nations Unies peut remettre la Libye sur la voie de la paix et de la stabilité. S'il est capital de tenir des élections conformément au Plan d'action des Nations Unies, nous sommes en accord avec le Secrétaire général, qui souligne dans son dernier rapport (S/2018/780) sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) qu'il importe tout autant que les conditions voulues soient en place pour la tenue d'élections crédibles et réussies. C'est pourquoi tous les acteurs politiques libyens doivent honorer leur engagement de tenir des élections pacifiques et légitimes qui soient acceptables pour tous les Libyens. Il faut en outre remplir toutes les conditions voulues sur les plans sécuritaire, juridique et administratif.

Pour mener pacifiquement à terme la transition, il faudra aussi unifier les forces armées et la police. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, « il est clairement nécessaire d'établir des institutions de sécurité professionnelles, responsables et unifiées partout dans le pays » (S/2018/780, par. 79), pour garantir le monopole de l'État sur le recours légitime à la force et aussi pour trouver une solution durable au problème des groupes armés. En outre, il est essentiel de promouvoir la réconciliation nationale, comme l'a maintes fois affirmé l'Union africaine, pour restaurer la confiance et les liens sociaux entre les communautés. Par ailleurs, il demeure capital, comme le peuple libyen l'a affirmé à travers le processus de conférence nationale, de faire face aux difficultés économiques et de faire fonctionner les services publics en protégeant le patrimoine national et en améliorant la répartition des ressources.

En cette heure critique, pour rétablir la stabilité dans la capitale et appliquer le Plan d'action des Nations Unies, il faudra un ferme engagement, une solide coopération de tous les acteurs libyens. Ceux-ci doivent donc agir constructivement avec le Représentant spécial et soutenir ses efforts continus et inlassables pour mettre pleinement en œuvre le Plan d'action des Nations Unies. Les pays voisins et les organisations régionales pertinentes doivent aussi continuer de coordonner leur action à l'appui des efforts des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit continuer de parler d'une seule voix et de soutenir fermement le Représentant spécial Salamé. Le Conseil doit aussi prêter appui à la MANUL, qui n'a cessé d'élargir progressivement sa présence à Tripoli et ailleurs en Libye. La MANUL doit continuer d'intensifier son engagement dans la mesure où la situation sécuritaire le permet, et nous applaudissons à ses efforts, sous la direction du Représentant spécial,

pour soutenir ce que fait le pays dans le but de mettre fin à la transition.

Alors que la Libye continue d'affronter de multiples défis, notamment le rétablissement de la stabilité dans la capitale, nous espérons que le Conseil tiendra un dialogue constructif et positif aux fins de renouveler le mandat de la MANUL et de lui permettre de continuer à jouer un rôle clef s'agissant de concrétiser les légitimes aspirations de tous les Libyens.

M^{me} Cordova Soria (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous accueillons favorablement l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé, et nous réaffirmons notre plein appui à ses efforts continus. Nous saluons aussi l'exposé de l'Ambassadeur Olof Skoog sur les activités menées par le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La Bolivie exprime sa grave inquiétude devant l'escalade continue de la violence durant la période à l'examen sur l'ensemble du territoire libyen, surtout dans la ville de Tripoli, qui a subi l'utilisation aveugle par des groupes armés de roquettes, d'obus de mortier et d'engins explosifs dans des zones civiles. Selon les rapports de diverses institutions des Nations Unies, ces attaques ont causé de graves dommages à des écoles, mosquées et résidences privées, ainsi qu'à des hôpitaux et centres médicaux, et ont fait rien que ces dernières semaines au moins 69 victimes, notamment des femmes et des enfants.

Nous rappelons à toutes les parties concernées qu'au titre du droit international humanitaire, elles sont tenues d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des civils, ainsi que des zones et infrastructures civiles. Elles ont aussi responsables d'appliquer les principes de discrimination et de proportionnalité. Sinon, ces attaques délibérées pourraient être considérées comme des crimes de guerre, qui tomberaient alors sous la juridiction de la Cour pénale internationale pour enquête et jugement. Nous leur demandons donc de s'associer aux efforts de désescalade et au cessez-le-feu promu par le Représentant spécial et de les respecter.

Nous sommes d'autre part alarmés par les nouvelles signalant des violations généralisées des droits de l'homme de 8 000 réfugiés et migrants enfermés dans des centres de détention que gèrent le Gouvernement et des individus au service de groupes armés. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/780) porte témoignage de la

violation des droits de ces réfugiés et migrants, qui sont détenus indéfiniment dans des conditions déplorables et soumis à des traitements dégradants, des tortures, au travail forcé, à des violences sexuelles et au refus de toute assistance médicale.

À cette terrible situation s'ajoute la crise dans la mer Méditerranée, où en juillet et août 255 migrants ont trouvé la mort. Ce chiffre porte à plus de 1500 le nombre des pertes en vies humaines cette année. Cette réalité met en lumière l'urgente nécessité de remédier à la situation de manière radicale et permanente. Nous appelons donc les parties à prévenir de telles atteintes aux droits des migrants et des réfugiés et nous leur rappelons qu'ils doivent remplir leurs obligations en vertu du droit international. Nous invitons les autorités libyennes à ouvrir d'urgence les enquêtes nécessaires pour empêcher que ces atrocités ne restent impunies.

Les actes de violence et la fréquence croissante des affrontements durant la période considérée menacent sans aucun doute le processus politique et la sécurité de la population. Ma délégation réaffirme l'importance d'appliquer pleinement l'Accord politique libyen afin de sortir définitivement de la période de transition. À cet égard, et compte tenu de l'engagement pris par les parties d'organiser des élections législatives et présidentielles d'ici la fin de l'année, il est impératif de poursuivre les consultations nécessaires sur la nouvelle Constitution et d'élaborer la législation nécessaire établissant de manière claire et concrète les éléments et les conditions requis pour poursuivre ce processus. Nous appelons donc les parties et les acteurs locaux à s'abstenir de toute rhétorique conflictuelle susceptible d'affaiblir ou de saper ces efforts et, au contraire, à s'engager sans condition dans le dialogue et la mise en œuvre de l'Accord politique libyen.

Dans le même temps, s'agissant des efforts visant à favoriser et faciliter le renforcement du processus politique libyen et du Plan d'action appuyé par le Représentant spécial, nous soulignons les efforts de l'Union africaine et de pays comme l'Égypte, l'Algérie, la Tunisie et le Sénégal, notamment. Nous voudrions également souligner les activités menées par le Service de l'action antimines de l'ONU pour aider et appuyer les autorités libyennes dans leurs efforts de surveillance des flux d'armes, de munitions et d'explosifs, ainsi que l'assistance technique apportée afin de repérer et éliminer les restes explosifs de guerre – comme par exemple la destruction de 200 tonnes d'explosifs à Misrata – et

garantir la sécurité de l'assistance humanitaire et le retour dans la dignité des personnes déplacées.

Ma délégation réaffirme qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit et c'est pourquoi nous appelons toutes les parties à respecter l'ensemble des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2259 (2015) et la déclaration présidentielle S/PRST/2017/26 du 14 décembre 2017, et à unir leurs efforts en vue de poursuivre le dialogue engagé pour préparer une transition politique pacifique, harmonieuse et inclusive qui servira les intérêts du peuple libyen et lui permettra de décider librement et de manière consensuelle de son avenir.

Enfin, il importe de rappeler et de garder à l'esprit que l'effet du conflit libyen sur la sécurité dans la région est une conséquence directe des pratiques interventionnistes et des politiques de changement de régime qui ont eu un impact collatéral au Sahel, provoquant une flambée de chaos et de militarisation, qui se poursuit à ce jour avec des répercussions dramatiques et des conséquences encore visibles à ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Nous remercions le Représentant spécial Salamé de son exposé qui donne à réfléchir aujourd'hui. La principale conclusion de la présente séance est qu'il a le plein appui du Conseil de sécurité pour son travail. Nous sommes unis derrière lui.

L'escalade récente de la violence à Tripoli continue de saper une Libye déjà fragile. Le peuple libyen mérite la paix et la sécurité. Nous nous félicitons de l'annonce faite hier par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) qu'une cessation des hostilités avait été conclue. Les États-Unis soutiennent pleinement la Libye tandis que la MANUL poursuit ses efforts de médiation, et nous appelons toutes les parties libyennes à s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre le cessez-le-feu et entraver les efforts déployés par la Libye pour faire progresser le processus politique. Toute tentative visant à affaiblir les autorités libyennes et à entraver le cours du processus politique facilité par l'ONU est totalement inacceptable, comme nous l'avons réitéré avec nos partenaires français, italiens et britanniques hier et le week-end dernier.

Depuis la révolution, il y a sept ans, le peuple libyen demande ce que chacun d'entre nous voudrait. Il veut mettre fin aux combats, que les services de base, comme

l'électricité et l'eau, soient rétablis, que les richesses pétrolières du pays soient investies dans l'intérêt de la population. Il veut vivre avec dignité dans un État qui respecte ses droits après des décennies de tyrannie. La triste vérité est qu'un petit nombre de fauteurs de troubles politiques, dans certains cas soutenus par des milices, bloquent cette vision. Défendant leurs propres intérêts étroits, ils sapent le travail acharné mené par l'Organisation des Nations Unies pour lancer le dialogue. Il faut que cela cesse.

Il ne devrait pas y avoir de voie militaire vers le pouvoir en Libye. Si la violence s'aggrave, les seuls gagnants seront les terroristes et les criminels. Davantage de combats font le jeu des trafiquants d'êtres humains, qui commettent des abus indicibles en détournant des personnes désespérées vers des voyages dangereux vers l'Europe.

Une autre voie est possible pour la Libye. Il ne faut pas laisser une poignée de fauteurs de troubles politiques prendre ce processus en otage. Nous tous, en particulier nos partenaires européens, les voisins de la Libye et les pays de la région, devons dire « ça suffit ». Nous devons pousser les différentes factions libyennes à entamer de véritables négociations.

Comme l'instabilité récente à Tripoli l'a clairement démontré, nous avons besoin d'une feuille de route réaliste pour que la Libye s'engage au plus tôt sur la voie d'élections sûres, crédibles et inclusives, en s'appuyant sur un processus constitutionnel ouvert. Il est évident, d'après les discussions d'aujourd'hui, que nous sommes tous impatients de voir des progrès, mais imposer de faux délais se retournera contre nous et pourrait conduire à des divisions encore pires au sein de la Libye. Nous attendons de la MANUL qu'elle guide la communauté internationale vers une compréhension de ce qu'implique cette feuille de route réaliste.

Le Gouvernement d'entente nationale est un partenaire inébranlable des États-Unis et nous saluons ses efforts tout au long de cette période difficile. Il partage notre objectif d'une Libye plus sûre et plus stable qui sera un partenaire dans les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous souscrivons pleinement au rôle central de la MANUL à l'appui du programme de réforme économique du Gouvernement d'entente nationale afin de contribuer à assurer la transparence budgétaire et une répartition équitable des ressources entre tous les Libyens dans tout le pays.

Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait pu identifier six passeurs de migrants au début de cette année pour leurs exactions en Libye. C'était la première fois que nous avons usé de sanctions pour lutter contre la traite des migrants. Nous demeurons profondément préoccupés par le bien-être de ces migrants et nous poursuivrons également nos efforts pour faire en sorte que les bandes criminelles impliquées dans de telles activités ne puissent agir en toute impunité.

Malgré tous ces défis, une chose n'a pas changé en Libye : le potentiel du peuple libyen et son vif désir de créer un pays meilleur pour lui-même. J'aimerais partager l'histoire de Fatima Nasser, une jeune fille de 21 ans vivant dans la ville de Seba, dans le sud du pays. Fatima est une entrepreneure qui a réalisé que sa ville natale avait une ressource inexploitée étonnante – non pas du pétrole, mais de la nourriture. Les femmes de toute la ville étaient à la maison à préparer de superbes plats dans leurs cuisines. La nourriture était si bonne que Fatima pensait que les gens seraient prêts à payer pour ça. Elle a créé une application qui relie les clients à ces chefs à domicile. Les femmes commencent maintenant à tirer un revenu de leur foyer et la population libyenne commence à acheter des repas préparés à la maison. L'application décolle. Fatima lance son service qui sera bientôt disponible dans les plus grandes villes de Libye. La Silicon Valley devrait avoir un œil sur des gens comme Fatima.

Le fait est que les Libyens sont prêts à construire un avenir meilleur. Notre responsabilité est de les aider à y arriver.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter votre pays, Monsieur le Président, pour son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), publié sous la cote S/2018/780.

Je remercie également M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, de son exposé sur les faits nouveaux survenus dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité dans mon pays. Je remercie également S. E. l'Ambassadeur Olof Skoog de son exposé en tant que Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Les derniers événements meurtriers survenus dans la banlieue de Tripoli, la capitale, qui ont été condamnés par mon gouvernement et la communauté internationale, illustrent l'ampleur des problèmes de sécurité en Libye. Ils ont sans aucun doute démontré que les partis locaux et internationaux ont de mauvaises intentions car ils cherchent à maintenir le statu quo en Libye et à saper tous les efforts pour parvenir à la paix.

Chaque fois que les Libyens ont le sentiment d'être sur le point de trouver une solution à leur crise prolongée, ils sont confrontés à des conflits inventés et à des problèmes conduisant à la violence armée qui exposent la vie et les biens des civils aux dangers et aux dommages les plus terribles. À cet égard, je rappelle que la première résolution du Conseil de sécurité concernant la Libye, adoptée en 2011, la résolution 1970 (2011), portait sur la protection des civils, qui continuent malheureusement de souffrir de l'emploi irresponsable de toutes sortes d'armes dans des zones densément peuplées par des parties qui tentent d'empêcher la création d'institutions nationales aptes à protéger le pays et ses citoyens. Dans un environnement où prévaut le langage des armes, il est difficile pour tout gouvernement de faire son travail. Il est donc presque impossible pour les institutions nationales de fonctionner. C'est pourquoi le processus de désarmement dans mon pays doit être la principale priorité.

Mon gouvernement souligne que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, doit mettre en œuvre promptement des programmes sérieux et robustes pour désarmer les groupes armés sans foi ni loi. Chaque cas doit être traité séparément sur la base des plans et programmes élaborés par les entités spécialisées des Nations Unies. Ces entités ont obtenu d'importantes victoires dans de nombreux pays confrontés à des situations similaires à celle qui touche mon pays. Nous demandons au Conseil d'appeler toutes les parties libyennes à comprendre que les actions militaires visant à contrôler le pays sont inacceptables pour les Libyens et la communauté internationale. Elles doivent être encouragées à accentuer leurs efforts pour surmonter cette crise.

Il importe également de mener à bien le processus constitutionnel pour ouvrir la voie à la tenue d'élections générales libres et régulières qui permettront de créer des institutions constitutionnelles dotées d'un mandat populaire, tout en assurant la stabilité, le développement et la prospérité du peuple libyen. À cet égard, la délégation de mon pays tient à remercier la MANUL des

efforts qu'elle a entrepris en vue de régler les problèmes de sécurité qui touchent la ville de Tripoli actuellement. Ses efforts ont été efficaces, et un accord de cessez-le-feu a été signé le mardi 4 septembre. Nous espérons que toutes les parties le respecteront.

La gravité de la situation économique en Libye est également la conséquence de la détérioration des conditions de sécurité et de l'odieuse ingérence de certains acteurs influents, de personnes corrompues et de parties armées dans les travaux des institutions économiques nationales, en particulier le secteur bancaire. Cela a bien évidemment de profondes répercussions sur les conditions de vie du peuple libyen. C'est la raison du faible niveau de liquidités et de l'absence de services.

Les parties à l'Accord politique libyen, signé à Skhirat le 17 décembre 2015, ne respectent pas non plus leurs engagements. Elles continuent d'employer des pratiques grotesques pour éviter de tenir leurs engagements. Cela a contribué considérablement à la détérioration de la situation économique. Mon gouvernement tente de trouver des solutions en élaborant des plans économiques clairs. Cependant, nous devons établir une législation à cette fin. Le Parlement doit se pencher sur la question pour atténuer les difficultés que rencontre le peuple libyen.

Plusieurs rapports de l'ONU et du bureau du Procureur libyen confirment que des Libyens et des étrangers sont victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Ces faits sont scandaleux et inacceptables pour tous les Libyens. Nous tenons à souligner que les nombreuses violations commises ne s'arrêteront pas et que leurs auteurs continueront de jouir d'une impunité totale tant que les conditions de sécurité ne s'amélioreront pas. Il faut effectuer un travail sérieux et mettre l'accent sur une coopération internationale

totale avec mon pays pour venir en aide aux organes législatifs. Les parrains extérieurs qui fournissent un appui aux groupes armés en Libye doivent s'abstenir de jeter de l'huile sur le feu dans mon pays. Il est nécessaire de mener une action internationale pour instaurer la stabilité. C'est une nécessité absolue pour la Libye et la communauté internationale.

Nous rappelons qu'une année s'est écoulée depuis l'adoption du Plan d'action des Nations Unies sur la Libye par le Conseil de sécurité, le 20 septembre 2017. Ce plan d'action n'a pas été mis en œuvre, et les diverses parties invoquent excuses diverses et n'ont aucun égard pour la souffrance du peuple libyen.

La délégation de mon pays souligne que le Conseil de sécurité doit s'unir, honorer ses responsabilités, appeler toutes les parties à mettre fin à la crise politique en fixant des échéances claires, mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies et mettre en place les arrangements constitutionnels nécessaires pour organiser des élections démocratiques – dont l'issue sera décidée par les électeurs libyens.

Pour conclure, la délégation de mon pays note que les déclarations publiées ici et là ne feront pas taire les armes, ne mettront pas fin à la destruction de biens publics et privés, ne sauveront pas les vies d'adolescents forcés de fuir et n'arrêteront pas les violations des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures décisives et se positionner fermement pour demander des comptes à ceux qui s'opposent au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la tranquillité. Le Conseil doit régler la situation désespérée dans laquelle se trouve mon pays depuis trop longtemps. Il est grand temps d'y remédier et de sanctionner sévèrement les fautifs.

La séance est levée à 16 h 55.